

DELIBERATION DD2024_150

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 13 décembre 2024

LE 19 décembre 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	59
Votants	75
Pouvoirs	16

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MANDAT SPÉCIAL À OLIVIER GEORGIADES - RENCONTRE NATIONALE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE DANS LES TERRITOIRES.

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme FAVARD, Mme REYS, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. TALLET donne pouvoir à M. REYNET
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. MARTY
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GASCHARD donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
M. PERIER donne pouvoir à M. MARSAC
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. AUDI

MANDAT SPÉCIAL À OLIVIER GEORGIADÈS - RENCONTRE NATIONALE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE DANS LES TERRITOIRES.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'après matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors attribution de mandat spécial accordé par délibération du conseil communautaire.

Que monsieur Olivier Georgiadès Vice-Président en charge de la mobilité durable a été invité le jeudi 5 décembre 2024 à une rencontre nationale InTerLUD+, programme qui réunit l'ensemble des acteurs de la logistique urbaine durable.

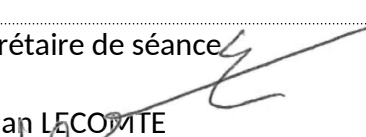

Que monsieur Olivier Georgiadès Vice-Président en charge de la mobilité durable a représenté La Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux et à ce titre doit bénéficier du remboursement des frais occasionnés lors de cet évènement.

Qu'il est donc proposé au conseil communautaire de donner mandat spécial à monsieur Olivier Georgiadès pour ce déplacement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de donner mandat spécial à Olivier Georgiadès, Vice-Président en charge de la mobilité durable pour un déplacement à Paris le jeudi 5 décembre 2024 au Forum des images pour une rencontre nationale au Programme InTerLUD+ ;
- Autorise le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 09/01/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 09/01/2025	Périgueux, le 09/01/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE	Le Président,  Jacques AUZOU